



Hôpital Salvator
249 Boulevard Sainte-Marguerite
13009 MARSEILLE
Tel : 04 91 74 49 58
Fax : 04 91 74 50 91
Mail : secretariat@oncopaca.org

Samedi 20 novembre 2010
Aix en Provence - Novotel Pont de l'Arc
11h00 – 11h30 : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Ordre du jour

- 1- Adoption, article par article puis dans son ensemble, des nouveaux statuts
- 2- Pouvoirs à donner en vue des formalités.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ONCOPACA-Corse

Liste de présence:

ES PRIVES: CL du Cap d'Or (Mr E. FOURNIER), CL St George (Pr M. NAMER), CL Ste Marguerite (Dr JL. WENDLING), CL Synergia (Mme M. TCHIBOUDJIAN), HP Clairval (Mr D. TEISSONNIER), PCL Parc Rambot (Dr FJ. PEDINIELLI)

ES PUBLICS Hors CHU : CH Avignon (Dr G. LEPEU), CH Manosque (Dr JP. CALLAS), CHICAS Gap (Dr P. Thomas), CHPA (Mr R. LAMOUREUX, Dr J. LE TREUT, Dr R. POIRIER), CHITS (Dr P. GUILLET), CHG Salon de Provence (Dr S. KASSEYET, Mme J. BUCCHINI)

ES ESPIC hors CLCC : C. Pierre Chevalier MGEN (Dr F. CHARBONNET, Mr JL MARTIN), H. A. Paré et H. P. Desbief (Dr C. LEVREUX-TOUATI), H. St Joseph (Mme MP. VILLARUBIAS), I. Ste Catherine (Dr D. SERIN)

CLCC: Marseille (Dr J. CAMERLO), Nice (Mr H. FERRANT)

CHU : Marseille (Pr R. FAVRE), Nice (Pr J. MOUROUX)

CRISAP : Pr S. GARCIA

PROFESSIONNELS de SANTE : ILHUP (Mr S. FABRIES), Psychologues (Melle M. JAKOB)

3C (hors représentants déjà cités) : Mme V. CAPEL, Melle N. CHOUK, Dr J. ORABONA, Melle N. TRABELSI

Coordination RRC : Melle M. BIANAY, Mr S. LEMAIRE, Dr A. OURAHMOUNE, Melle A. PAGLIARDINI, Melle C. PELLETTI, Dr M. PIBAROT, Dr J. PINTO,

Présence de 7 collègues sur 9 dûment représentés. L'Assemblée Générale Extraordinaire peut donc valablement se réunir.

Ouverture de la séance à 11h00.

1. Adoption, article par article puis dans son ensemble, des nouveaux statuts

Les nouveaux statuts proposés par le bureau de l'Association suite à sa réunion du 19 juillet 2010 ont été projetés, lus et explicités article par article et en référence aux précédents statuts.

Il a été ensuite procédé à une adoption article par article puis dans son ensemble des nouveaux statuts. L'adoption s'est faite à l'unanimité des collègues présents.

2. Pouvoirs à donner en vue des formalités

Pouvoir est donné à la Présidence pour l'accomplissement des formalités et en particulier pour l'enregistrement de la modification des statuts auprès de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Le Président déclare la levée de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 11h45.

Le Président

Professeur Roger Favre

Le Premier Vice-président

Professeur Jérôme Mouroux